

## C. I. A. S.

*L'action sociale interministérielle est harmonisée par le Comité Interministériel Consultatif d'Action Sociale (C. I. A. S.) et concerne les domaines suivants :*

- *restauration,*
- *aides à la famille et séjours d'enfants,*
- *organisation de l'action sociale en région par le biais des SRIAS,*
- *gestion des prestations interministérielles.*

### **Rôle du C. I. A. S. :**

- Etudier les mesures de coordination et d'harmonisation des services sociaux.
- Définir les actions à entreprendre sur le plan interministériel.

### **Type d'opérations conduites par l'action sociale interministérielle :**

Famille	:	chèques vacances. CESU garde d'enfants Réservations de crèches.
Logement	:	A.I.P. (aide à l'installation des personnels) Prêt « mobilité » + études logements et RIA (restauration inter- ministérielle) Réservation de logements.
Restauration	:	rénovation RIA (restaurants inter ministériels) . Pour info : 11 millions de repas servis par an-99 restaurants